

Citation du mois

« La chrétienté elle-même n'était pas totalitaire. Les états modernes sont nés de la volonté de trouver une totalité sans religion ; et la chrétienté, elle, avait au moins connu le pape et l'empereur, mais elle avait été un tout. »

André Malraux



Edito

Chers paroissiens et habitants de Bel-Air,

Toute époque connaît ses ombres et ses lumières. Accueillir la Lumière qu'est le Christ-Jésus, c'est éclairer le monde en dissipant ses ombres. Parmi elles, la confusion des mots, parfois manipulés. La laïcité est de ceux-là. On oublie trop souvent que c'est le Christ qui a inventé la laïcité voilà 2 000 ans, en posant la distinction des pouvoirs politique et religieux : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ».

Car la véritable laïcité n'est pas la suppression de Dieu et de la religion de l'espace politique, pour garantir une neutralité qui n'est qu'illusion : « Au fond de toute politique, il y a toujours une idée de l'homme » (Paul Valéry). L'histoire récente nous enseigne que l'Etat qui exclut Dieu méprise toujours les hommes : ce furent les millions de morts des régimes athées du nazisme et du communisme.

Ce principe de laïcité d'origine chrétienne peut être manipulé et aboutir au laïcisme : l'Etat tout-puissant, détruisant les libertés personnelles pour devenir tyran. C'était le cas de la Révolution Française où le culte de la déesse « Raison » trouva son apogée durant la Terreur de 1794, jusqu'à la République, considérée parfois aujourd'hui comme seule religion convenable, parce que « religion laïque ».

Benoît XVI, pape de 2005 à 2013, rappelait ce qu'est la véritable laïcité : « L'Etat est appelé à protéger non seulement le droit des croyants à la liberté de conscience et de religion, mais aussi le rôle légitime de la religion et des communautés religieuses dans la sphère publique. »

P. François RINEAU



Le Lien de Bel-Air

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR

N°6
Nov. 2016

A la une



LA LAÏCITÉ, UN DÉFI POUR LES CHRÉTIENS ?

Il est indéniable qu'un usage restrictif ou intolérant de la laïcité met la Tradition et la foi chrétiennes à l'épreuve dans nos sociétés pluralistes, où le christianisme est présent à côté d'autres traditions religieuses et aussi de courants de pensée agnostiques ou athées, sans oublier l'indifférence ambiante.

Mais cette épreuve comporte elle-même comme un défi à relever : il s'agit pour nous, chrétiens, d'inscrire notre foi à l'intérieur de notre société oublieuse de ses racines et de comprendre nous-mêmes que la Révélation chrétienne comporte une ouverture à l'universel. Cet universalisme empêche l'Église catholique de se replier sur elle-même. Elle l'oblige en permanence à s'adresser à tous. C'est en insistant sur cet universalisme essentiel à la foi et à l'Église que le cardinal Ratzinger avait conclu son allocution à l'Académie des Sciences morales et politiques, à Paris, en novembre 1992 :

« Il est conforme à la nature de l'Église d'être séparée de l'État et que sa foi ne puisse pas être imposée par l'État, mais repose au contraire sur des convictions acquises librement...L'Église se doit d'être non pas un État ou une partie d'un État, mais une communauté de conviction. Elle se doit aussi de se savoir responsable de l'ensemble et de ne pas pouvoir se limiter à elle-même. Il lui faut à partir de sa propre liberté parler à l'intérieur de la liberté de tous... »

Garnet de paroisse

NOS DÉFUNTS

Juin : Yves VENET, Henri NIOGRET — **Juillet** : Jeanne WALDACK, Simone CHARRA, Pierre BOISSON, Monique MAUZET et Paul MAYANT — **Août** : Germaine Gabriel BONNAUD — **Septembre** : Julien HEUZÉ — **Octobre** : Marie-Andrée PONCET.

BAPTÊMES

Octobre : Lindsay et Kyliana MONTEIRO VIEIRA (le 8), Marc THEODEYRE (le 16) — **Novembre** : Victor CHALON (le 6).



Un trait d'humour

Où est Dieu ? Peut-être le cherchons-nous là où il n'est pas... Un Esquimau quitta son pays avec son matériel de pêche, débarqua sur le continent européen et se mit en quête d'un espace glacé pour pêcher et attraper de nouvelles variétés de poissons. Après bien des recherches, il put enfin faire un trou dans la glace, lancer son hameçon et attendre que le poisson se fasse prendre. Tout à coup, une voix se fit entendre : « il n'y a pas de poisson ici. » Surpris, l'Esquimau alla un peu plus loin, refit un trou dans la glace, lança l'hameçon... Encore une fois, la voix retentit : « il n'y a pas de poisson ici, je vous l'ai déjà dit. » Alors l'Esquimau se déplaça encore une fois, refit un trou dans la glace, lança l'hameçon et attendit. La voix se fit entendre avec force : « il est formellement interdit de faire des trous dans la patinoire. » Ne cherchons-nous pas Dieu là où il n'est pas ?



Infos pratiques

CONTACTS

Paroisse

04 74 21 11 79

P. François Rineau (curé)

04 74 21 23 21

P. Jean-Bernard Gay

04 74 21 23 20

PERMANENCES

D'ACCUEIL À LA CURE

Lundi

9h30-12h/14h-17h

Jeudi

9h30-12h/14h-16h

MESSES DU DIMANCHE

9h30 au Peloux

10h aux Vennes

10h15 à la basilique

18h chapelle St-François

<http://www.sacrecoeur-bourgenbresse.fr>

Responsable éditorial : Père François RINEAU

3, rue Charles Tardy 01000 Bourg-en-Bresse

Contact : leliendebelair@gmail.com

Dépôt légal n°1000000211533

Témoignage

SAINT THOMAS MORE (1478-1535), TÉMOIN DE LA LAÏCITÉ JUSQU'AU MARTYRE !

Proclamé par Jean-Paul II « *patron céleste des responsables de gouvernement et des hommes politiques* » en 2000, le pape soulignait en Thomas More « *l'harmonie entre le naturel (= l'humain) et le surnaturel (= le spirituel) comme l'élément qui décrit peut-être plus que tout autre la personnalité du grand homme anglais.* » Mari fidèle et père affectueux, veillant avec soin à l'éducation religieuse, morale et intellectuelle de ses enfants, « *la vie familiale faisait une large place à la prière commune et à la lectio divina (lecture de la Bible), comme aussi à de saines formes de récréation.* » On connaît mieux sa brillante carrière politique, notamment comme ambassadeur puis comme chancelier (1^{er} ministre) du roi d'Angleterre Henri VIII.

C'est dans cette fonction que, malgré sa volonté de servir ardemment l'Etat, Thomas More refusa d'appuyer le projet du roi visant à prendre le contrôle de l'Eglise catholique d'Angleterre. Par ce moyen, Henri VIII cherchait une autorité religieuse à sa botte, pour bénir un divorce que Rome évidemment condamnait.



Ce projet préparait le terrain au totalitarisme, plaçant dans les mêmes mains les deux pouvoirs, politique et religieux, comme les empereurs de Rome ou d'ailleurs, comme le nazisme et le communisme, comme les laïcistes de notre temps, qui conduit toujours à l'esclavage des consciences. De fait, les catholiques furent persécutés outre-Manche pendant de longues années.

« *On ne peut séparer l'homme de Dieu, ni la politique de la morale ; telle est la lumière qui éclaire sa conscience* » disait St Jean-Paul II, en évoquant Thomas More, avant de conclure : « *le monde politique et administratif (a besoin) de modèles crédibles qui indiquent le chemin de la vérité* »

Culture Sacrée

L'ÉDIT DE PACIFICATION D'HENRI IV, DIT « ÉDIT DE NANTES » (AVRIL 1598)

Certains mots ont été adaptés en « français moderne » pour une meilleure compréhension.

« Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine soit remise et rétablie en tous les lieux et endroits de notre royaume où son exercice a été contrarié, pour y être paisiblement exercé sans aucun trouble ou empêchement. Défendant très expressément à toutes personnes, [...] de ne troubler ni inquiéter les ecclésiastiques en la célébration de la messe, [...] défendant aussi très expressément à ceux de ladite religion prétendue réformée (protestante) de faire prêcher dans les églises, maisons et habitations des catholiques.



Henri IV, roi converti au catholicisme (tableau de Nicolas Ballery, 1593)

Et pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos sujets, avons permis et permettons à ceux de ladite religion prétendue réformée vivre et demeurer par toutes les villes et lieu de notre royaume [...], sans être requis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre les consciences, ni [...] être recherchés dans les maisons où lieux où ils voudront habiter, en se comportant au reste selon qu'il est contenu dans le présent Edit. »

Agenda

NOVEMBRE

Mardi 1er – Solennité de la Toussaint (Messe à 10h15) et bénédiction des tombes au cimetière de Bourg à 15h.

Mercredi 2 – Messe pour tous les défunts de nos familles à 18h30 à la chapelle St François.

Samedi 26 – De 14h00 à 17h00, Halte Spirituelle d'entrée en Avent à la cure – De 20h30 à 22h00, Veillée pour la Vie Naissante dans la basilique du Sacré-Cœur.

DÉCEMBRE

Vendredi 2, 9 et 16 – conférences d'Avent à 20h30 à la cure :

- « St François de Sales : sa vie, sa formation, son humanisme ».
- témoignage d'une jeune femme, « De l'Islam au Christ ! ».
- « St François de Sales, maître de vie spirituelle ».

Samedi 24, Vigile de Noël – A 21h00, crèche vivante (avec personnages et animaux) dans le jardin de la cure – A 21h30, Messe de la nuit avec le chœur des jeunes, suivie du réveillon partagé à la cure.

Dimanche 25 – Solennité de la naissance de Jésus-Christ : Messe de l'aurore à 7h30 dans l'oratoire St Vincent-de-Paul et Messe de la Nativité à 10h15 dans la basilique.

Samedi 31 – A 20h30 dans la chapelle St François, Messe d'action de grâces et de réparation, puis adoration jusqu'à 22h00, suivie du réveillon partagé à la cure.

UNE AUTRE HISTOIRE DE LA LAÏCITÉ



Question du mois

Et si vous lisiez « Une autre histoire de la Laïcité » (Jean-François Chemain – Ed° Via Romana, 2013), postfacé par le Cardinal Barbarin ?

Comme le buste de Janus conservé au musée du Vatican, la laïcité a deux visages. L'un est neutre, c'est celui de la laïcité juridique, qui impose la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'autre visage est bien moins amène à l'égard du croyant : c'est celui de la laïcité militante, qui combat les religions au nom d'une rationalité, généralement de façade.

Le premier enseignement de cet ouvrage, le plus important, est que l'idée de **distinction** des pouvoirs spirituel (**religieux**) et temporel (**politique**) est née dans la pensée catholique, à **partir de l'Évangile** (« **Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu** »), explicité par Saint Augustin (IVe-Ve s.), pour contenir les tentatives des États de contrôler les religions afin d'asseoir leurs mainmises sur les esprits. Face à un pouvoir oscillant entre franche inimitié et proximité étouffante, il est revenu à l'Église de poser les bases d'une juste laïcité.

Et comme l'Histoire éclaire souvent l'actualité, l'ouvrage se conclut sur la question de l'Islam. Pour l'auteur, seule une laïcité qui retrouverait ses racines évangéliques pourrait poser les bases d'une relation apaisée entre État et Religions. Utopie? Le débat est ouvert, et l'auteur a quelques arguments.

Le mieux serait sans doute de lire « Une autre histoire de la laïcité »...

Benjamin Gautier

L' « édit de Milan » de l'empereur romain Constantin

LE PREMIER DOCUMENT OFFICIALISANT, AVANT L'HEURE, UNE JUSTE LAÏCITÉ (AVRIL 313)



L'empereur Constantin guide le pape Sylvestre 1er.

« Moi, Constantin, ainsi que moi, Licinius[...], nous avons cru devoir [...] donner aux Chrétiens comme à tous, la liberté et la possibilité de suivre la religion de leur choix, afin que tout ce qu'il y a de divin au céleste séjour puisse être bienveillant et propice, à nous-mêmes et à tous ceux qui se trouvent sous notre autorité. C'est pourquoi nous avons cru [...] devoir prendre la décision de ne refuser cette possibilité à quiconque, qu'il ait attaché son âme à la religion des Chrétiens ou à celle qu'il croit lui convenir le mieux, afin que la divinité suprême, à qui nous rendons un hommage spontané, puisse nous témoigner en toutes choses sa faveur et sa bienveillance coutumières. [...] Nous avons décidé [...] de permettre dorénavant à tous ceux qui ont la détermination d'observer la religion des Chrétiens, de le faire librement et complètement, sans être inquiétés ni molestés.

Nous avons cru devoir porter à la connaissance de ta sollicitude ces décisions dans toute leur étendue, pour que tu saches bien que nous avons accordé auxdits Chrétiens la permission pleine et entière de pratiquer leur religion. [...] La même possibilité d'observer leur religion et leur culte est concédée aux autres citoyens, ouvertement et librement, ainsi qu'il convient à notre époque de paix, afin que chacun ait la libre faculté de pratiquer le culte de son choix.